



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019

Adoptée par résolution
le 10 décembre 2018



Mot de la mairesse

Vivre en société, c'est aussi savoir déceler la beauté qui se trouve dans les différences de chacun de nous. La devise « Par ta beauté, forge demain », nous inspire qu'il n'en tient qu'à nous pour « forger » notre Beloeil de demain à l'image des individus qui la composent : une ville inclusive, une ville accessible, une ville dont nous pouvons être fiers.



Depuis janvier 2017, la Ville de Beloeil a la chance d'avoir sur son comité des membres impliqués sur le terrain, que ce soit des citoyens ou encore des organismes du milieu, afin de s'assurer que les actions à réaliser et à prioriser soient vraiment adéquates et adaptées pour répondre aux besoins.

C'est donc un réel privilège de pouvoir travailler en étroite collaboration avec eux et grâce à leur apport dans cette réflexion, nous pouvons ainsi développer une vision commune pour concrétiser ce qu'on appelle communément l'accessibilité universelle dans nos lieux, nos activités, nos espaces publics.

Il faut retenir que nous pouvons tous devenir un acteur de changement afin que collectivement, nous puissions améliorer notre milieu de vie et donner ainsi la chance à tous et toutes d'en profiter pleinement!

Diane Lavoie
Mairesse

Table des matières

1. Avant-propos	4
2. Introduction	5
3. Portrait de la ville et de l'organisation.....	6
4. Organigramme	7
5. Infrastructures municipales	8
Bâtiments	8
Parcs municipaux et espaces verts	9
6. Engagements de l'organisation.....	11
7. Le comité d'intégration des personnes handicapées	12
8. Bilan des mesures prises au cours de l'année 2018	14
9. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour l'année 2019	20
10. Adoption et diffusion du plan d'action	25
11. Mise en œuvre du plan d'action	25
12. Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation.....	25

1. Avant-propos

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rende public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Les articles de loi stipulent que :

Article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

Article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

Article 61.4

« Les ministères et les organismes publics nomment, au plus tard le 17 décembre 2005, un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office. Ce coordonnateur peut être la même personne que le délégué ou le répondant visé à l'article 6.1 ou à l'article 7. »

2. Introduction

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Ville de Beloeil a adopté, chaque année, un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les domaines d'intervention de la Ville et qui décrit les mesures envisagées afin de réduire ces obstacles et progresser vers l'accessibilité universelle.

De cette manière, la Ville de Beloeil contribue à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie de la communauté, notamment en fournissant aux personnes handicapées un lieu d'appartenance favorable à leur autonomie et à leur épanouissement.

3. Portrait de la ville et de l'organisation

La Ville de Beloeil offre aux visiteurs le dynamisme urbain d'une ville en pleine croissance et le charme de son cadre champêtre. La ville agit comme pôle commercial de la région tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens. Son accessibilité est reconnue. Pour la jeune famille en quête de tranquillité, pour les gens d'affaires et les entrepreneurs qui cherchent un environnement dynamique, un milieu de travail accueillant et une main-d'œuvre qualifiée, Beloeil est la ville par excellence.

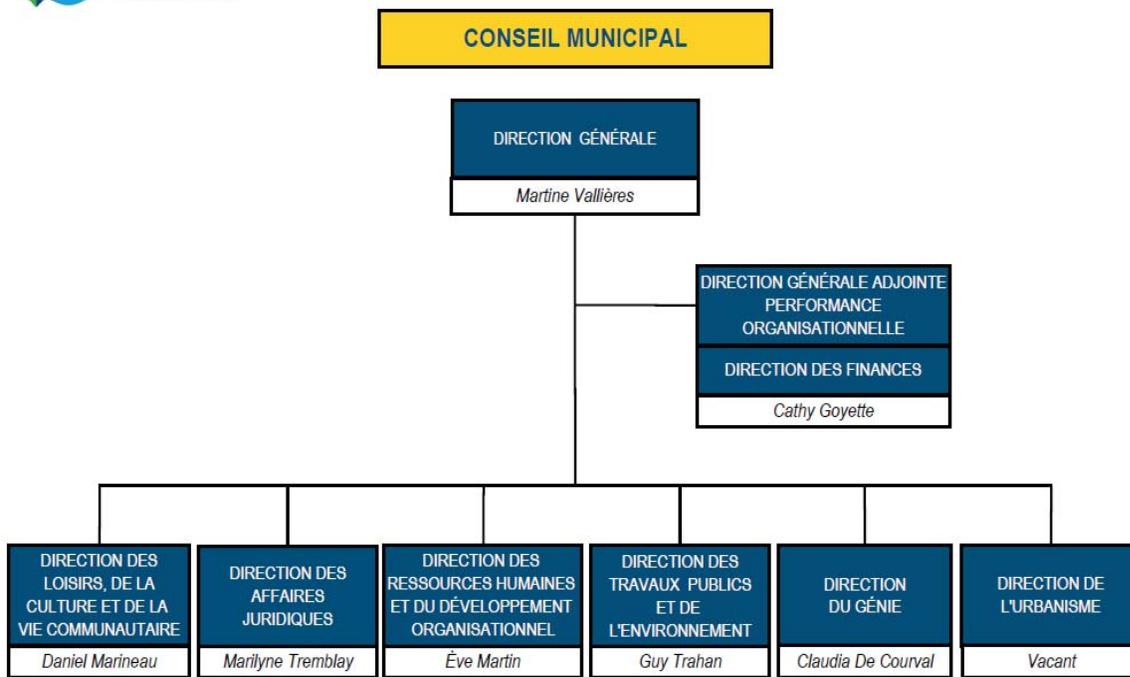


Située sur la rive gauche de la rivière Richelieu, la Ville de Beloeil se trouve à proximité des autoroutes 20 et 30 et de la route 116. Qu'il s'agisse de transport en commun ou de marchandises, on y trouve une facilité d'accès comparable à celle des grands centres.

La Ville de Beloeil compte 22 178 habitants sur un territoire d'une superficie de 25,5 km².

Sous l'autorité de la direction générale, l'organisation municipale compte une direction générale et sept directions qui regroupent environ 115 employés réguliers et 36 employés temporaires.

4. Organigramme



5. Infrastructures municipales

Bâtiments

Nom	Adresse
Hôtel de Ville	777, rue Laurier
Garage municipal	1000, rue Dupré
Centre culturel	600, rue Richelieu
Aréna André-Saint-Laurent	799, rue Lajeunesse
Pavillon touristique	20, rue Saint-Jean-Baptiste
Caserne incendie	990, rue Dupré
Direction de l'urbanisme	990, rue Dupré
Direction du génie et des ressources humaines	1 000, rue Dupré
Bibliothèque	620, rue Richelieu
Poste de police	333, rue Hertel
Centre des loisirs	240, rue Hertel

Parcs municipaux et espaces verts

Nom	Adresse
Parc Lorne-Worsley	Rue Radisson, intersection de la rue Des Seigneurs
Parc du Petit-Rapide	Rue Choquette, intersection de la rue Corinne
Parc Victor-Brillon	Rue André-Labadie
Parc Joseph-Daigle	Rue Dubois, intersection de la rue Dulude
Parc Eulalie-Durocher	Rue Dupré, intersection de la rue Bourgeois
Parc Mélodie-Dufresne	Rues Christ-Roi, F.X.-Garneau et des Pins
Parc Gédéon-Coursolles	Rue Valmont
Parc de la Providence	Rue Sabrevois
Parc Galilée	Rue Galilée
Parc Charles-Larocque	Rue Lapierre
Parc de la Baronne	Rues Des Ormeaux et Riviera
Parc Jean-Baptiste-Allard	Rue Ducharme, intersection de la rue Mozart
Parc Gaspard-Boucault	Rue Grimard, intersection de la rue Laurendeau
Parc Des Trentes	Rue Grimard, intersection de la rue Faessler
Parc Louis-Philippe-Brodeur	Rue Lechasseur, intersection de la rue Boullé
Parc Alfred-Nielsen	Rue Hertel
Parc de l'Île-aux-Tortues	Montée Pré-Vert, intersection de la rue Gai-Rosier
Parc au Cœur-des-Quenouilles	Montée Pré-Vert, intersection de la rue Joli-Vent

Place Rolland-Comtois	Rue Claire-Préfontaine
Jardin Longpré-Marchand	Bordé par les rues Gilbert-Desautels, Paul-Perreault et Léa-Lafontaine
Jardin Alphonse-Jeanotte	Parc des rues Carmen-Bienvenu et Armand-Lamoureux
Bassin Dionis-Désilets	Bassin de rétention dans les Bourgs de la Capitale, rue Ange-Aimé-Lebrun
Parc Joseph-Ledoux	Rue Saint-Jean-Baptiste
Place Fernand-Bonin	Rue Bonair
Place Raymond-Lainé	Boul. Cartier, intersection de la rue Montcour et de la rue Pasteur
Place Jacques-Garnier	Rue Anne-Mckeating
Place Amédée-Asselin	Rue Donat-Corriveau
Place Jean-Godin	Rue Dupré, intersection de la rue Alexander et de la rue Choquette
Domaine culturel Aurèle-Dubois	Rue Ledoux
Boisés Louis-Philippe-Vézina	Rue Bromont, rue Lechasseur et rue Dupré
Parc de la Jemmerais	Rue de Carillon
Parc des Patriotes	Rue Richelieu, en arrière de l'hôtel de ville
Promenade du Bord-de-l'eau	Berge du Richelieu, en face de l'église
Boisés dans les Bourgs de la Capitale	Rue Paul-Perreault
Parc de l'école Saint-Mathieu	Rue Dupré
Parc canin	Rue Louis-Marchand, quartier industriel

6. Engagements de l'organisation

La Ville, dans son intervention auprès des personnes handicapées, s'engage à respecter les six principes suivants :

1) Une approche globale, intersectorielle et transversale : pour une vision complète des situations

La Ville préconise une approche basée sur l'adhésion de tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration et à prendre en compte la diversité et la complexité des situations observées.

2) La personne handicapée : un citoyen autonome responsable et compétent

Jouant un rôle complémentaire plutôt que de remplacement et de substitution, Beloil reconnaît et valorise l'autonomie des personnes handicapées et respecte leurs choix. Tout en étant consciente de la vulnérabilité de certaines personnes ou groupes, la Ville reconnaît le potentiel des personnes handicapées et accueille leur contribution au développement et au dynamisme de la communauté. Elle estime que la personne handicapée est indispensable tant dans la compréhension des problèmes que dans la recherche de solutions adaptées à ses besoins.

3) Le milieu : ses acquis, son autonomie et son apport

La Ville reconnaît le potentiel du milieu et encourage l'autonomie d'action des acteurs dans la recherche de solutions durables. Elle prône un modèle de coopération fondé non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences et l'interdépendance des uns par rapport aux autres.

4) Le réseautage, la concertation et le partenariat : des approches favorisant la solidarité et l'innovation

La Ville travaille en partenariat et favorise la planification d'une action concertée avec différents intervenants qui évoluent auprès des personnes handicapées. La Ville encourage la coordination des efforts et le réseautage entre les différents partenaires.

5) L'accessibilité universelle : un droit légitime pour les personnes handicapées

La Ville reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'intégration sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour le développement et l'autonomie des personnes handicapées. Elle vise la réduction des contraintes dans l'accès aux services et aux ressources collectives.

6) L'amélioration continue: pour une adéquation aux attentes et aux besoins des personnes handicapées

La Ville reconnaît l'importance de demeurer attentif aux réalités vécues par les personnes handicapées ainsi qu'à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins.

7. Le comité d'intégration des personnes handicapées

Le comité sur l'intégration des personnes handicapées existe depuis 2005, soit depuis l'entrée en vigueur de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Ce comité a notamment comme mandat de s'assurer de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, ce plan identifie les obstacles à l'intégration de ces personnes et décrit les mesures envisagées par la ville afin de réduire ces obstacles en vue de l'atteinte de l'accessibilité universelle.

Dans le but de favoriser l'innovation des projets et d'accroître les actions concrètes du comité, des démarches ont été effectuées afin de trouver des experts et des bénévoles ayant une haute connaissance de la réalité des personnes handicapées et désirant prendre part aux activités du comité. En ce sens, le 23 janvier 2017, le conseil municipal a procédé, par résolution, à la nomination de six nouveaux membres.



À ce jour, les membres du comité sont:

- Monsieur Pierre Verret, conseiller municipal
- Madame Louise Allie, conseillère municipale
- Monsieur Alexandre Doucet McDonald, directeur par intérim, Direction des affaires juridiques
- Madame Julie Pelletier, chef de Service loisirs et vie communautaire
- Monsieur Bruno Matin, Contremaître bâtiment aux travaux publics
- Madame Johanne Guèvremont, chef de Service arts, culture et bibliothèque
- Madame Caroline Nguyen Minh, Chef du Service des communications et relations avec le citoyen
- Monsieur Luc Maillette, membre citoyen
- Monsieur Gilles Corbeil, organisateur communautaire à l'Institut Nazareth & Louis-Braille;
- Monsieur Réjean Labrecque, vice-président de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu;
- Madame Julie Vachon, directrice à Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;
- Madame Andrée Morissette, organisatrice communautaire au Centre de réadaptation en déficience physique du CISSS de la Montérégie-Ouest;
- Madame Diane Malo, directrice générale de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu.



8. Bilan des mesures prises au cours de l'année 2018

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
<p>Accessibilité des lieux et des bâtiments municipaux</p>	<p>Plusieurs problèmes architecturaux importants empêchent l'accessibilité universelle dans les lieux publics et les édifices municipaux</p>	<p>Tenir compte des normes d'accessibilité universelle lors de la construction du centre aquatique</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Suivi continu lors de la construction</p>
		<p>Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'acquisition de mobilier urbain</p>	<p>En continu</p>	
		<p>Peinturer les cadrages et certains murs afin qu'il y ait un contraste au centre des loisirs</p>	<p>Réalisé</p>	
		<p>Réaliser le marquage des escaliers du centre des loisirs</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Février 2019</p>

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
		Changer les poignées rondes pour des poignées de type « bec de canne » dans les édifices municipaux	En cours de réalisation	Février 2019
		Installer une porte automatisée à la Maison Villebon	Non complété	Retiré. L'installation ne nous permet pas de le faire
		Remplacer la rampe d'accès à la bibliothèque	Complété	
		Formation des employés municipaux sur : <i>Aires de jeu inclusives pour les enfants ayant des incapacités</i>	Complété	
		Sensibiliser les employés sur la notion de l'accessibilité	En continu	
Habitation	Difficulté pour les personnes handicapées de trouver des logements adaptés	Sensibiliser les demandeurs de permis pour des usages commercial, industriel et institutionnel à l'importance de rendre les bâtiments accessibles aux personnes handicapées ainsi que s'assurer que les stationnements requis sont implantés	En continu	

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
Sécurité en milieu résidentiel	Difficulté à recenser sur le territoire les personnes ayant des incapacités ou des handicaps afin de les inclure sur une liste pour les mesures d'urgence	Mise à jour de la banque de données de la Ville et suivi de l'évolution	Non complété	Mandat de la Régie
Signalisation, circulation, transport et stationnement	La circulation des personnes à mobilité réduite est difficile à certains endroits	<p>Collaborer avec les organismes et les citoyens pour cibler les endroits problématiques et répondre aux demandes ponctuelles</p> <p>Promouvoir le système d'identification des obstacles auprès de la population et des organismes</p>	En continu	
Loisirs, culture, tourisme et bibliothèque	Accès limité aux équipements des parcs, sentiers, etc. Peu de matériel adapté	Procéder à l'analyse de trois infrastructures municipales et réaménager, au besoin, certains accès afin d'en faciliter l'accessibilité.	Réalisé	Trois autres parcs pour 2019

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
	aux différents usagers handicapés à la bibliothèque Augmentation du nombre d'enfants ayant un handicap inscrit aux camps de jour	Analyser les besoins ponctuels des usagers ayant un handicap et faire l'acquisition de matériel adapté à la bibliothèque Mettre à la disposition de toilettes destinées aux personnes handicapées lors des événements spéciaux	En continu	
		Maintenir et bonifier le programme d'accompagnement dans les camps de jour	En continu	
		Maintenir la tenue du club de lecture pour les personnes ayant une déficience intellectuelle	En continu	
Soutien aux organismes et aux familles	Disponibilité limitée de locaux adaptés	Rendre disponibles des locaux et équipements municipaux aux fins des activités organisées par les organismes	En continu	

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
<p>Communications et relations avec le milieu</p>	<p>Manque de connaissance des différents services offerts et des organismes</p> <p>Difficulté de connaître les besoins des personnes handicapées</p> <p>Méconnaissance de la clientèle présentant un handicap sur le territoire de la Ville</p> <p>Méconnaissance des actions réalisées par la Ville</p>	<p>Maintenir la présence des personnes handicapées sur le comité d'intégration des personnes handicapées</p> <p>Faire connaître les actions réalisées en les publicisant</p> <p>Évaluer les différentes mesures pour adapter le site Internet de la Ville lors de sa refonte</p> <p>Maintenir une bonne communication avec les organismes du milieu</p> <p>Faire connaître les organismes du milieu et leurs services</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En cours de réalisation</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>	
<p>Administration municipale</p>	<p>Documents administratifs non adaptés aux besoins spécifiques de certaines</p>	<p>Répondre aux demandes spécifiques quant à la diffusion de documents.</p>	<p>En continu</p>	

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	État de la réalisation	Commentaires
	personnes Les nouveaux résidents ne connaissent pas l'existence du plan d'action	Ajout du plan d'action dans la documentation à l'intention des nouveaux résidents	En continu	

9. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour l'année 2019

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Responsable	Échéancier
Accessibilité des lieux et des bâtiments municipaux	Plusieurs problèmes architecturaux importants empêchent l'accessibilité universelle dans les lieux publics et les édifices municipaux	Prendre en considération les besoins des personnes handicapées lors de l'acquisition de mobilier urbain en tenant compte de la chaîne d'accessibilité.	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
		Réaliser le marquage des escaliers du centre des loisirs	Travaux publics	2019
		Changer les poignées rondes pour des poignées de type « bec de canne » dans les édifices municipaux	Travaux publics	2019

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Responsable	Échéancier
		Sensibiliser les employés sur la notion de l'accessibilité	Comité d'intégration des personnes handicapées	En continu
Habitation	Difficulté pour les personnes handicapées de trouver des logements adaptés	Sensibiliser les demandeurs de permis pour des usages commercial, industriel et institutionnel à l'importance de rendre les bâtiments accessibles aux personnes handicapées ainsi que s'assurer que les stationnements requis sont implantés	Urbanisme	En continu
Signalisation, circulation, transport et stationnement	La circulation des personnes à mobilité réduite est difficile à certains endroits	Collaborer avec les organismes et les citoyens pour cibler les endroits problématiques et répondre aux demandes ponctuelles Promouvoir le système d'identification des obstacles auprès de la population et des organismes	Communications Travaux publics Comité d'intégration des personnes handicapées	En continu

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Responsable	Échéancier
Loisirs, culture, tourisme et bibliothèque	Accès limité aux équipements des parcs, sentiers, etc. Peu de matériel adapté aux différents usagers handicapés à la bibliothèque Augmentation du nombre d'enfants ayant un handicap inscrit aux camps de jour	Procéder à l'analyse de trois infrastructures municipales et réaménager, au besoin, certains accès afin d'en faciliter l'accessibilité.	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
		Cibler des secteurs ou des parcs pour l'aménagement de nouveaux modules de jeux accessible	Loisirs, culture et vie communautaire	2019
		Analyser les besoins ponctuels des usagers ayant un handicap et faire l'acquisition de matériel adapté à la bibliothèque	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
		Mettre à la disposition de toilettes destinées aux personnes handicapées lors des événements.	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
		Maintenir et bonifier le programme d'accompagnement dans les camps de jour.	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Responsable	Échéancier
		Maintenir la tenue du club de lecture pour les personnes ayant une déficience intellectuelle	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
Soutien aux organismes et aux familles	Disponibilité limitée de locaux adaptés	Rendre disponibles des locaux et équipements municipaux aux fins des activités organisées par les organismes	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
Communications et relations avec le milieu	Manque de connaissance des différents services offerts et des organismes	Maintenir la présence des personnes handicapées sur le comité d'intégration des personnes handicapées	Comité d'intégration des personnes handicapées	En continu
	Difficulté de connaître les besoins des personnes handicapées Méconnaissance de la clientèle présentant un handicap sur le territoire de la Ville	Faire connaître les actions réalisées en les publicisant Évaluer les différentes mesures pour adapter le site Internet de la Ville lors de sa refonte	Communications Communications	En continu 2019

Principaux secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Responsable	Échéancier
	Méconnaissance des actions réalisées par la Ville	Maintenir une bonne communication avec les organismes du milieu	Comité d'intégration des personnes handicapées	En continu
Administration municipale	Documents administratifs non adaptés aux besoins spécifiques de certaines personnes Les nouveaux résidents ne connaissent pas l'existence du plan d'action	Faire connaître les organismes du milieu et leurs services	Communications	En continu
		Répondre aux demandes spécifiques quant à la diffusion de documents.	Communications	En continu
		Ajout du plan d'action dans la documentation à l'intention des nouveaux résidents	Communications	En continu

10. Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action a été adopté le 10 décembre 2018 par le conseil municipal de la ville de Beloeil.

Joindre la résolution au plan d'action

Le plan d'action est disponible en format PDF sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <http://beloeil.ca/ville/integration-personnes-handicapees>

11. Mise en œuvre du plan d'action

Le comité d'intégration des personnes handicapées s'est donné plusieurs moyens pour assurer la mise en œuvre du plan d'action 2019. Ces moyens sont notamment une révision du plan d'action, un calendrier des rencontres annuelles, la présence de deux élus municipaux au sein du comité et des rencontres avec des organismes du milieu.

12. Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Julie Pelletier, chef de service loisirs et vie communautaire
Ville de Beloeil
240, rue Hertel
450 467-2835, poste 2922
jpelletier@beloeil.ca